

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Le suivi du patient atteint de maladie cardio-métabolique

No d'activité : 70335

Date : jeudi le 06 juin 2019

Lieu : Le coureur des bois, Hôtel Rive-Gauche

Coordonnées : 1810, rue Richelieu à Beloeil

Objectifs

À la fin de cette séance de formation, les participants pourront :

- CARACTÉRISER le patient atteint de maladie cardiovasculaire métabolique en fonction de ces facteurs de risque (Syndrome Métabolique, Dyslipidémie, HF, Diabète Type 2);
- RÉVISER les options de prise en charge du patient atteint de maladie cardiovasculaire métabolique selon la pathologie et les facteurs de risque;
- COMPARER les études disponibles concernant les différents traitements en s'appuyant sur les études cardiovasculaires existantes;
- OPTIMISER les traitements pharmacologiques et non pharmacologiques;
- IMPLIQUER l'omnipraticien dans la prise en charge et le suivi du patient.

Président de séance : Dre Lise Chalut

Horaire

2019-06-06	18:00	18:30	Autre	Arrivée et inscriptions	
2019-06-06	18:30	20:00	Conférence	Le suivi du patient atteint de maladie cardio-métabolique	Dre Sophie Bernard, endocrinologue IRCM
2019-06-06	20:00	20:10	Autre	Remerciements et évaluation	
2019-06-06	20:10	21:10	Pause/Repas	Repas avec les pairs	

Veuillez confirmer votre présence auprès de M. Stéphane Désilets au 514-237-3601 ou à stephane.desilets@amgen.com

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.50 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Amgen et Novo Nordisk.

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.